



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1360

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatives à l'action internationale - Attribution de subventions de fonctionnement pour les programmes d'actions 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moreton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 11 juillet 2016**Délibération n° 2016-1360**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatives à l'action internationale - Attribution de subventions de fonctionnement pour les programmes d'actions 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'ouverture sur le monde de la Métropole de Lyon est un des facteurs essentiels de son développement économique, intellectuel, culturel, universitaire, associatif, etc. La tradition humaniste du territoire a donné naissance aux plus grandes organisations non gouvernementales (ONG) internationalement reconnues ainsi qu'à un tissu d'acteurs locaux qui, par leurs innovations sociales, contribuent de façon significative au développement humain, localement et sur des territoires extérieurs. Ce tissu associatif de la Métropole contribue au rayonnement international du territoire ainsi qu'au développement du lien social et de la cohésion sociale au sein de l'agglomération lyonnaise.

La loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale définit les principes et le cadre d'action des acteurs porteurs de ce type de projets. Le soutien de la Métropole peut être apporté aux actions menées par les acteurs locaux du territoire trouvant leur cohérence avec les principales politiques de la Métropole à l'international : stratégie Europe et animation territoriale sur les politiques européennes, coopérations bilatérales géographiques et thématiques, coopération au développement avec les pays émergents, internationalisation du territoire, sensibilisation des citoyens et, notamment, des publics jeunes aux thématiques internationales permettant de mieux connaître les cultures du monde et les grands enjeux mondiaux.

Depuis le début de l'année 2016, 6 projets d'acteurs locaux portant sur des actions de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté internationale ont déjà été soutenus pour un budget total de 34 700 €.

1 - Attribution d'une subvention à l'association "A short term effect production" pour le programme d'actions 2016 au Maroc

L'association A short term effect production est une association loi 1901 créée en 2012 qui a pour objectif de développer la création, les échanges et la diffusion de spectacles de danse auprès des populations fragiles en lien avec des acteurs sociaux. L'association développe, par exemple, les activités de création de spectacles de danse avec la maison d'arrêt de Corbas, de création de spectacles de danse avec des maisons de retraite et des lycées, de création de spectacles de danse en lien avec le monde ouvrier et, notamment, les tisserands, de diffusion de ces spectacles en France et à l'étranger, d'organisation de master class autour de ces spectacles.

Le projet présenté, dans le cadre d'échanges France Maghreb, est construit sur l'échange entre une équipe artistique grand lyonnaise et une équipe artistique de Rabat sur la gestuelle des techniques de tissage. Ces ateliers de danseurs grand lyonnais et marocains et les ouvriers artisans du Daba théâtre de Rabat travaillent sur la thématique des métiers des tisserands marocains et des soyeux lyonnais.

Le spectacle intitulé "Longing", issu de ces travaux, sera présenté de mai à décembre 2016 dans le cadre d'une tournée au Maroc, avec une diffusion spécifique auprès des publics empêchés et précaires, dans des quartiers marocains.

Budget prévisionnel 2016

Nature des dépenses	Montant (en €)	Natures des recettes	Montant (en €)
services extérieurs	8 810	ventes de produits finis	7 800
charges de personnel	12 990	Etat	6 000
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	2 000
		Métropole de Lyon	6 000
Total	21 800	Total	21 800

La contribution demandée à la Métropole par l'association pour soutenir son programme d'actions 2016 sur le Maroc est de 6 000 € sur un budget global prévisionnel 2016 de 21 800 €.

2 - Attribution d'une subvention à l'association "Maison de l'Europe et des européens" pour son programme d'actions 2016 sur l'agglomération lyonnaise

L'association Maison de l'Europe et des européens est une association loi 1901 créée en 2011 visant à informer tous les citoyens du territoire de la Métropole sur les objectifs, le fonctionnement et les activités des institutions européennes. L'association contribue à diffuser les valeurs européennes inscrites dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne adoptée en décembre 2000 : dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté, justice. Autour de cette dynamique de projets, la Maison travaille en synergie avec ses 36 associations membres.

La Maison de l'Europe et des européens dispose d'un centre de ressources et d'informations sur l'Union européenne et les institutions européennes : leur histoire, leur fonctionnement institutionnel, leurs compétences, leurs décisions, leurs relations avec le monde. L'association accompagne également les différents publics dans leurs recherches de financements européens et vers les outils adaptés pour mieux intégrer les opportunités offertes par l'Union européenne.

L'association détient le label officiel de la Commission européenne "Europe Direct". Elle reçoit, à ce titre, un financement de la part de la Commission européenne et met à la disposition gratuite du public les nombreuses publications thématiques des institutions.

En 2015, la Maison de l'Europe et des européens a réalisé une programmation d'événements, de rencontres-débats et d'animations en milieu scolaire touchant plus de 2000 élèves. Elle a, en outre, participé à plusieurs salons, forums, événements thématiques pour diffuser l'information sur l'Europe avec, au total, 30 journées de tenues de stands et 18 conférences sur l'actualité européenne et traité près de 1 200 demandes dans ses locaux.

Par délibération n° 2015-0533 du Conseil du 21 septembre 2015, la Métropole a apporté son soutien à l'association Maison de l'Europe et des européens à hauteur de 10 000 €, pour son programme d'actions annuel 2015.

Budget prévisionnel 2016

Nature des dépenses	Montant (en €)	Nature des recettes	Montant (en €)
charges immobilières et entretiens	58 700	prestations de service	23 100
documentations/communication	20 000	Commission européenne	50 000
missions/réceptions	11 500	Région Auvergne-Rhône-Alpes	45 000
autres services extérieurs	19 200	Métropole de Lyon	9 400
charges de personnel	95 100	Ville de Lyon	28 500
charges financières	500	Conseils départementaux Rhône/Ardèche/Drôme	15 000
		autres collectivités	5 000
		autres financeurs	29 000
Total	205 000	Total	205 000

La contribution demandée à la Métropole par l'association pour soutenir son programme d'actions 2016 est de 9 400 € sur un budget global prévisionnel 2016 de 205 000 €.

3 - Attribution d'une subvention à l'association "Réseau d'échanges entre acteurs du patrimoine européens et africains" (REAPEA) pour le projet d'échanges professionnels entre Lyon et Porto-Novo (Bénin)

L'association Réseau d'échanges entre acteurs du patrimoine européens et africains (REAPEA) est une association loi 1901 créée en 2015. Cette association a pour objectif de promouvoir l'échange des savoirs entre professionnels du patrimoine français et africains et de mettre en place une action de mise en réseau.

Ce nouveau projet, mené en partenariat avec le Musée des Confluences, le Musée Africain à Lyon et l'École du patrimoine africain de Porto-Novo (Bénin), qui forme des professionnels des pays d'Afrique de l'ouest et ville partenaire de la Métropole, permettra de développer une cartographie des savoirs présents sur l'agglomération lyonnaise et au Bénin.

Le programme d'actions proposé sur 2016 portera sur un travail de documentation sur les objets de collections ethnographiques, sur le développement d'échanges culturels pour les professionnels des musées de cultures du monde, sur la préservation et la conservation de certains savoirs locaux traditionnels, sur la sensibilisation et la formation sur le patrimoine. Ce travail a vocation à s'étendre à l'Europe et à l'Afrique de l'ouest francophone. Une plateforme internet, offrant un annuaire de contacts, permettant de mettre en contact les professionnels liés aux métiers des musées ethnographiques français, européens et d'Afrique de l'ouest sera créée afin de développer ces échanges.

Budget prévisionnel 2016

Nature des dépenses	Montant (en €)	Nature des recettes	Montant (en €)
programme d'échange et de formation autour des métiers de conservateur de musée	4 000	Musée des Confluences	2 000
frais de déplacement et de séjours	2 000	Métropole de Lyon	2 000
		Ecole du patrimoine africain	2 000
Total	6 000	Total	6 000

La contribution demandée à la Métropole par l'association pour soutenir son programme d'actions 2016 est de 2 000 € sur un budget global prévisionnel 2016 de 6 000 €.

Le versement des subventions interviendra, au plus tard, le 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle ladite subvention est attribuée, sur présentation d'un bilan financier, d'un compte de résultat et d'un bilan d'activités. Dans le cas où une convention est signée, les conditions de paiement y seront précisées ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 000 € au profit de l'association A short term effect production pour son programme d'actions 2016 au Maroc,

b) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 9 400 € au profit de la Maison de l'Europe et des européens pour son programme d'actions 2016 sur l'agglomération lyonnaise,

c) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 € au profit du Réseau d'échanges entre acteurs du patrimoine européens et africains (REAPEA) pour le projet d'échanges professionnels entre Lyon et Porto-Novo (Bénin),

d) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations la Maison de l'Europe et des européens et A short term effect production définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 048 - opérations n° 0P02O1920 (8 000 €) et n° 0P02O3471A (9 400 €).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 juillet 2016.